



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La Poste BSCC

CRISE SANITAIRE

LA CFDT DEMANDE LE MAINTIEN DE LA MAJORATION DES HEURES DE NUIT POUR LES AGENTS

Face à la crise sanitaire que nous connaissons, la Poste a mis en place une organisation, en mode dégradé, articulée autour de 3 jours travaillés suivis de 4 jours de repos confinés. La Poste s'est engagée à ce que cette réduction à environ 21h de la durée hebdomadaire de travail soit sans aucun impact sur la rémunération des postières et postiers.

Le pouvoir d'achat des collègues de nuit doit être préservé

La Poste dans sa démarche s'est assurée de maintenir la rémunération des postières et postiers à 100% mais semble avoir oublié l'impact des changements organisationnels pour nos collègues travaillant habituellement de nuit. Il s'agit pour eux d'un complément de rémunération non négligeable. Or, les heures de nuit étant dans GA/GTM liées aux vacations effectuées, nos collègues travaillant actuellement 3 nuits par semaine risquent une perte de pouvoir d'achat variable selon leur régime initial.



f3c.cfdt.fr

La CFDT demande le maintien de la rémunération liée à la majoration des heures de nuit, quel que soit l'impact de la période de confinement sur leur régime de travail

AVEC VOUS, POUR VOUS, LA CFDT

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS